

4P DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 34 Avenue Maurice Utrillo, 95360 MONTMAGNY
749 985 487 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 13 JANVIER 2025

L'an 2025,
Le 13 janvier,
A 10 heures,

La Société 4P GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 57 445 euros, ayant son siège social 15 rue de l'épinette, 77165 ST SOUPPLETS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 948 053 129 RCS MEAUX, représentée par Monsieur Stéphane PEREZ, en sa qualité de Président, et Monsieur Laurent PEREZ en sa qualité de Directeur Général et disposant des mêmes pouvoirs et droit de représentation que le Président,

Associée Unique de la société 4P DEVELOPPEMENT,

En présence de Monsieur Stéphane PEREZ, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société 4P GROUP, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 34 Avenue Maurice Utrillo, 95360 MONTMAGNY au 15 rue de l'épinette 77165 ST SOUPPLETS à compter du 1er janvier 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 - Siège social.

"Le siège social est fixé : 15 rue de l'épinette 77165 Saint Soupplets".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société 4P GROUP